**

# CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE APPEL A CANDIDATURE

# **CONSEIL, PROGRAMMATION ET COMMISSARIAT ARTISTIQUE MONTROUGE VILLE D’ART CONTEMPORAIN**

La Ville de Montrouge lance un appel à candidature pour la définition et l'accompagnement à la mise en œuvre de la politique « art contemporain » sur la commune. Elle entend fixer les grandes finalités à atteindre pour mettre en œuvre cette politique et fixer à l’artiste retenu le soin de mettre en œuvre les moyens d’y satisfaire.

Depuis plus de soixante ans et par l’intermédiaire de son salon, Montrouge soutient la jeune création et a acquis une visibilité dans les réseaux professionnels de l’art contemporain. De nombreux talents ont émergé et accompli une carrière prestigieuse : Hervé di Rosa, Djamel Tatah, Felice Varini ou plus récemment Théo Mercier.

L’ambition de la Ville est de conforter son positionnement de ville d’art contemporain. A travers le regard d’un expert de la création contemporaine, la ville souhaite développer une politique culturelle visant à encourager l’émergence des jeunes talents dans toutes formes d’expressions artistiques pour conforter son positionnement de dénicheur de talents.

Cette ambition se matérialisera par la **conception d’une stratégie globale de développement de projets artistiques** - incluant l’art dans l’espace urbain, la mise en œuvre d'expositions, de résidences, de partenariats nationaux et internationaux ou de toute autre initiative visant à encourager la création et de diffusion auprès des professionnels et du grand public.

L’objectif final est de faire de Montrouge une référence de l’art contemporain en France et en Europe.

Le candidat s’appuiera sur le Salon de Montrouge pour déployer la stratégie définie au préalable avec la Ville.

La collaboration devra durer au minimum **trois ans**, sur la base d’un contrat annuel renouvelable.

## LES MISSIONS

#### Conseil et accompagnement pour consolider le positionnement de Montrouge Ville d’art contemporain et de la jeune création.

Le titluaire devra proposer une stratégie de développement de l’art contemporain sur la Ville de Montrouge. L’objectif est de renforcer sa notoriété et son attractivité en France et à l’international. Le candidat devra présenter lors de sa candidature une note d’intention présentant les pistes de réflexion suivantes :

* La stratégie globale de développement de l’art contemporain à Montrouge.
* Les outils de soutien à la création.
* Les outils de diffusion auprès des professionnels et du grand public.
* Les partenariats et les mécénats envisagés.
* La stratégie de valorisation.

Le titulaire devra définir le positionnement de la Ville de Montrouge dans le paysage de l’art contemporain français et européen.

#### Programmation du projet « l’art est dans la ville »

**« L’art est dans la ville »** estun des axes majeurs de la stratégie art contemporain de la collectivité. Le candidat aura pour mission de proposer un plan de développement du projet adossé à un programme d’actions et de moyens.

L’objectif est de créer une véritable **promenade artistique à Montrouge** et d’intégrer l’art comme outil de requalification urbaine. Le parcours vise à sensibiliser les montrougiens avertis ou non à l’art et à les associer dans la co-construction de projets artistiques.

A l’image de certains territoires en pointe dans le domaine (Nantes, Lyon…), le candidat devra définir **un fil conducteur de ce parcours artistique et une trajectoire de développement aux étapes identifiées**.

La programmation devra être innovante, utilisera différentes techniques et courants artistiques, associera des propositions pérennes et éphémères (happening, performances…) sera en lien avec les axes de développement politique de la Ville (écologie, sport, dynamisme commerciale, nouveaux projets urbanistiques…) et s’appuiera sur le salon de Montrouge.   
Les modes d’expression artistique peuvent être multiples :

* Des interventions artistiques dans le cadre de nouveaux projets d’aménagement urbanistique de la ville (Péri-Ginoux Gauthier, Porte de Montrouge, station de métro Barbara…)
* Des installations sur les murs, bâtiments municipaux, équipements publics ou places (terrains de sport, jeux d’enfants...), parcs et jardins et mobiliers urbains. Les propositions du candidat devront s’adapter à l’environnement urbain de Montrouge.
* Des évènements artistiques éphémères mêlant diverses pratiques artistiques (musique actuelle, spectacle vivant…)

Le choix des artistes s’opérera par l’intermédiaire d’appels à projets, invitations ou encore des « cartes blanches ». La sélection se voudra de qualité mêlant des jeunes talents et des artistes confirmés. Les propositions devront être validées par la Ville de Montrouge.

Le titulaire aura à sa charge le suivi technique de l’installation des œuvres pérennes ou éphémères. Il sera le garant de la bonne exécution du projet : respect des règles de sécurité d’installation d’œuvres dans l’espace public, proposition de scénographie et de médiation et présence lors du montage.   
Enfin, le parcours artistique devra être réparti sur les six quartiers de la ville de Montrouge.

#### Commissariat artistique du Salon de Montrouge

Le titulaire prendra en charge la direction artistique, la préparation et l’organisation du Salon de Montrouge au Beffroi qui a lieu chaque année en avril/mai et de sa vente aux enchères, prolongement et partie intégrante du Salon, qui se tient à l’automne chaque année.

Ce calendrier pourra être modifié en fonction du contexte sanitaire.

Le lauréat aura pour objectifs de renforcer les acquis du Salon et de développer son image selon les axes suivants :

* **L’identité du Salon de Montrouge,** fondée sur la découverte et la promotion des nouveaux talents au plan national, tous modes d’expression confondus. Le salon œuvre à la reconnaissance des jeunes artistes français dans les réseaux professionnels de l’art contemporain et auprès du grand public. Le projet culminant en une exposition collective se doit de remplir ses objectifs de découvreur de pépites et d’un salon ouvert et accessible à tous.
* **La pertinence de la sélection**, en termes qualitatifs et de représentativité des nouvelles tendances. Le lauréat effectuera la sélection parmi les candidatures reçues, suite à un appel à projet diffusé dans les écoles d’art, dans les réseaux régionaux d’art contemporain, sur les réseaux sociaux et sur le site de la Ville. Les modalités d’inscription et de communication des dossiers de candidature en ligne sont établies par la Ville.
* **La programmation évènementielle du salon.** Le salon se veut un lieu vivant où l’art n’est pas figé. Le candidat devra proposer un programme original d’évènements et de performances sur toute la durée du salon.
* **L’extension du salon hors les murs en lien avec le projet « L’art est dans la ville ».** Le candidat pourra proposer de créer un lien entre le salon de Montrouge et le projet «L’art est dans la ville ». Le candidat devra préciser dans le projet ses propositions. Il pourra s’agir par exemple d’une œuvre dans l’espace public créé par un artiste primé ou encore des happenings dans la rue afin d'attirer des nouveaux publics.
* **Les liens avec le(s) réseau(x) professionnels de l’art contemporain, institutionnels et marchands.** Le candidat développera les contacts institutionnels et professionnels nécessaires à la valorisation du Salon de Montrouge et à l’intégration des artistes dans les circuits professionnels de diffusion, en particulier les galeries d’art. Une attention particulière devra être portée au développement de réseau en région.
* **La dimension européenne du Salon**. Le candidat veillera à concevoir un volet international du Salon : invitation d’artistes ou d’écoles, résidences internationales, partenariats avec d’autres évènements autour de la jeune création en Europe.
* **Le soutien et le suivi des artistes sélectionnés.** Le candidat accompagnera les artistes de la sélection à toutes les étapes du projet.
* **La recherche de nouveaux partenariats.** Le candidat sera force de proposition pour tisser des nouveaux partenariats au niveau national et international.
* **La recherche de mécénat.** Afin de contribuer au développement du Salon,le candidat proposera des nouvelles solutions de financement extérieur.

**Descriptif des prestations attendues**

Le titulaire aura à sa charge la réalisation des prestations suivantes :

1. La sélection des artistes

Le Commissaire devra réaliser la sélection artistique du Salon en choisissant les artistes émergents à exposer, à partir des candidatures reçues par la Ville dans le délai imparti.

Pour ce faire, en coordination avec le Service Arts plastiques, il réunit un comité de sélection.

En tant que commissaire, il sera l’interlocuteur privilégié des jeunes talents sélectionnés pour toutes les questions artistiques, et ce jusqu’à la fin du projet (vente aux enchères).

1. Présence à Montrouge

Le commissaire devra être présent aux comités de pilotage organisés par la Ville (une fois par mois) afin d’effectuer le suivi du projet d’exposition. Si l’occasion l’exige, les différents prestataires choisis par le commissaire (scénographe, graphiste ...) devront également y être présents.

Le commissaire s’engage également à être présent pendant la période du montage et démontage (mi-avril et mi-mai) de l’exposition. Sa présence sera requise aussi lors des moments-clé du Salon (vernissage, *preview* professionnelle, cérémonie de remise des prix, visites VIP etc.).

Le commissaire ou les membres de son équipe curatoriale se rendront disponibles pour rencontrer les médiateurs du Salon la semaine précédant l’inauguration.

1. Le planning du Salon

Un rétro planning détaillé avec les différentes phases préparatoires de l'exposition devra être conçu en collaboration avec l'équipe arts plastiques et le service communication de la Ville.

1. La scénographie

Le commissaire sera en charge de la sélection d’un scénographe. Ce choix devra être validé par la Direction des Affaires Culturelles.

L'organisation de la mise en espace de l'exposition doit obligatoirement tenir compte du budget alloué, des contraintes, des normes et des caractéristiques techniques propres au Beffroi de Montrouge et respecter les principes définis par le programme de l'exposition et garantir en toutes circonstances la sécurité du public et des tiers pendant leur présence dans la salle d'exposition, ainsi que la sécurité des œuvres.

La faisabilité technique du projet scénographique devra être validée, après consultation du prestataire technique responsable de la réalisation de la scénographie, par la Direction des Affaires Culturelles.

1. La mise en œuvre de l’exposition dans l’espace dédié

Le commissaire définira le plan de l'exposition avec le scénographe. Il sera associé au suivi logistique de la préparation de l'exposition (transport et assurances des œuvres, construction du matériel et de la signalétique, préparation de la communication, etc.). Le commissaire assurera l’organisation du montage de l'exposition avec le prestataire choisi par la ville: coordination de l'accrochage, de la mise en lumière et en sécurité des œuvres, vérification de la pose de la signalétique, en conformité avec la réglementation applicable pour les ERP.

1. La définition du programme de l'exposition

Le commissaire devra soumettre un programme d'exposition au comité de pilotage, qui le validera. Ce programme sera composé des pièces suivantes :

* + Un planning détaillé de la préparation et des phases de réalisation du Salon, Vente aux enchères incluse ;
  + Un projet de scénographie conçu pour le Beffroi (salle Nicole Ginoux (996 m²) et, éventuellement, d’autres espaces du Beffroi (Grand Salon, halls). La scénographie prévoira l’utilisation du matériel d’exposition du Beffroi et le document remis par le Commissaire précisera le nombre et les dimensions des éléments de cimaises nécessaires dans la limite des matériels disponibles, sauf demande motivée pour l’achat de compléments et sous réserve d’accord du comité) ;
  + Un budget détaillé, reprenant la part réservée à chaque poste, et notamment à ceux de location d’équipement vidéo et d’achats éventuels de compléments de cimaises ;
  + Un programme d’action culturelle et de médiation et une proposition de planning d’événements ou de performances qui permettront l’animation de la manifestation sur les quatre semaines d’exposition.

1. La communication autour du Salon

Il convient de garantir la bonne information sur les actions du Salon auprès des acteurs concernés et de donner au Salon une place de référence sur la scène de l’art contemporain. Au-delà du catalogue/support éditorial édité au moment de l’exposition, il conviendra d’étudier des supports de communication adaptés (édition, internet).

Sous cet aspect, aucune initiative (création de site internet dédié, réalisation d’un profil sur l’un des réseaux sociaux, mise en place d’une newsletter ou d’un newsgroup, etc.) ne peut être prise sans l’accord de la Ville de Montrouge.

En relation avec la Direction des Affaires Culturelles, le titulaire assurera les relations publiques et l’accompagnement du Salon pendant la période d'ouverture de l'exposition au public (présence au vernissage, présentation aux élus et à la presse, éventuellement conférences et présentation au public de l'exposition).

1. Le jury et les partenariats

Le commissaire sera en charge de la composition et animation d’un jury pour la remise des Prix du Salon. Il participera à l’animation du réseau de partenaires qui sont à l’origine des prix ou des récompenses. Il sera source de proposition pour de nouveaux partenariats avec des structures artistiques.

Si nécessaire, il assistera l’équipe curatoriale des structures partenaires pour l’accueil de l’artiste lauréat, en cas d’un projet d’exposition à l’issue du prix. Il sera en outre investi dans la recherche de partenaires financiers pour le développement des actions du Salon.

1. La conception éditoriale du catalogue, des textes critiques, des visuels et légendes

Le commissaire devra rédiger et diriger la conception et la réalisation du catalogue du Salon en lien avec l’équipe arts plastiques et le service communication. Il assurera la rédaction de tous les textes et documents liés à l'exposition (éditoriaux, contributions critiques éventuelles, cartels, panneaux explicatifs et texte général de présentation de l'exposition).

Il proposera au comité de pilotage un ou plusieurs visuels servant de supports pour la campagne de communication (affiches, cartons d'invitations, programmes etc.). Il devra également valider les documents rédactionnels en rapport avec l'exposition (programmes, communiqués et dossiers de presse, cartons d'invitation, etc.).

1. L’organisation de la Vente aux Enchères à l’automne

Le commissaire gardera le lien avec les artistes du Salon et assurera la promotion de la Vente aux Enchères organisée à l’automne de chaque année : sélection des œuvres et mobilisation des artistes. Il sera conseil sur la promotion de cette opération auprès des réseaux de collectionneurs, en particulier dans la diffusion du catalogue de la vente.

**Les interlocuteurs du titulaire, moyens financiers et humains engagés par la Ville**.

Le pilotage de l'exposition et le contrôle de la bonne exécution du marché par le titulaire seront assurés par la Direction de la culture (secteur Arts Plastiques) qui est chargée du suivi administratif et budgétaire du projet d'exposition.

L’équipe arts plastiques compte deux chargées d’exposition et un responsable. A l’occasion de chaque Salon, la Ville recrute un stagiaire pour six mois et une équipe de médiation pour la durée de l’exposition.

Des techniciens du service logistique de la Ville sont en charge de la régie technique des espaces d’exposition. Pour la partie technique de la scénographie, la Ville fait appel à un prestataire qui s’occupe de la construction et du montage/démontage des cimaises ainsi que de l’accrochage/décrochage des œuvres.

La Ville de Montrouge assurera l'exécution des dépenses liées aux frais de production de l'exposition (fournitures, transport des œuvres, construction de matériel). Les frais d'accueil des publics et de gardiennage ainsi que les dépenses permettant d'assurer des actions pédagogiques et culturelles seront également pris en charge par la Ville.

Les relations de presse et de communication sont gérées par le cabinet du Maire. Pour chaque Salon, le service presse du cabinet procède au recrutement d’une agence de presse spécialisée en art contemporain.

Pour tous les supports de communication (impressions, achats d’espaces, etc.), l’interlocuteur est le service communication du cabinet du Maire, qui recueillera l’avis du Commissaire. Des travaux et manipulations peuvent être, sous réserve de l'accord du Directeur des bâtiments, effectués pour l'exposition par les services municipaux.

Les lieux mis à disposition seront précisés en annexe 1. Les modalités de candidature sont fixés dans le document Règlement de l’appel à projets.

## LES MODALITES DE CANDIDATURE

#### Les candidatures attendues

## L’appel à candidature est ouvert aux curateurs, aux directeurs et commissaires artistiques français et européens, sans limite d’âge, en vue d’une mission de trois ans (2022-2023-2024) pour la définition et l’accompagnent à la mise en œuvre de la politique « art contemporain » sur la commune. La mission pourra être renouvelée au terme de ce contrat.

## Le candidat indiquera dans son projet, le nom des professionnels avec lesquels il souhaitera collaborer pour les différentes missions de l’appel à projet. La Ville prévoit une seule enveloppe globale pour la rémunération de tous les intervenants de l’équipe artistique.

#### Les ressources budgétaires

Honoraires pour la rétribution des missions de conseil, programmation et de commissariat artistique :

**80.000 € TTC / an**

Le lauréat pourra percevoir un intéressement lié au financement obtenu auprès des partenaires extérieurs. Les conditions de cette marge financière éventuelle seront définies dans la convention avec la Ville.

# ANNEXE 1

**LIEUX ET MOYENS MIS A DISPOSITION POUR L’ORGANISATION DU SALON DE MONTROUGE**

Le Beffroi, centre culturel et de congrès, dispose de deux salles de spectacle (735 et 236 places), d’une salle d'exposition (996 m2). L'équipement est également doté d'un foyer bar, d'espaces de réception, de réunion et de séminaires. Situé sur la place Emile Cresp, en face de la Mairie, à 30m de la station de Métro Mairie de Montrouge, le Beffroi accueille les spectacles et expositions programmés par la Direction de la culture et est un lieu prisé de congrès d’entreprises. La mise à disposition des espaces du Beffroi est tributaire de la disponibilité des lieux.

**La salle d'exposition Nicole Ginoux et le Grand Salon.**

Située au rez-de-chaussée, la salle Ginoux est éclairée à l’est et à l’ouest par de grandes baies vitrées qui peuvent être occultées. Les murs sont de couleur blanche, le sol est en pierre de Comblanchien polie. La surface au sol est de 996 m2, et la hauteur sous plafond est de 4 mètres. Quatre piliers situés de part et d’autre de la salle délimitent des allées latérales le long des baies vitrées.

Le lieu possède un monte-charge situé rue du Colonel Gillon (charge max : 4 tonnes – hauteur 4 m, longueur 6 m, largeur 3 m). La salle est équipée de rails électriques pour le matériel d'éclairage muséographique. Elle dispose d’un lieu de stockage de 40 m² où sont entreposé les murs de cimaises.

Situé au 1er étage, le Grand Salon, d’une surface de 200m² peut éventuellement servir de lieu complémentaire. Cette salle, qui peut également être occultée, comporte également deux jardins d’hiver de 19m² chacun, situés de part et d’autre, à ses extrémités.

L’auditorium Moebius (735 places) peut également être utilisé pour la cérémonie de remise des prix lors du vernissage.